

DOSSIER DE PRESSE



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les actions du Département de la Haute-Garonne
en 2020

Vendredi 29 novembre 2019



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	4
UNE COLLECTIVITÉ ÉDUCATRICE	5
Ouverture de la Maison de la Biodiversité	5
Création d'un nouvel outil pédagogique sur la biodiversité.....	7
LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ.....	8
4 nouveaux espaces naturels protégés en 2020.....	8
Création de l'Atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne.....	8
LA BIODIVERSITÉ POUR PRÉSERVER L'EAU : GARON'AMONT	10
Assurer la préservation de plusieurs zones humides.....	10
La mobilisation expérimentale de gravières.....	11
L'AGROÉCOLOGIE	11
Aide et conseil pour la plantation de haies.....	11
Mise en place d'animations techniques collectives sur les couverts végétaux.....	12
LES MOBILITÉS DOUCES	13
TRANS-GARONA.....	14
Réseau Vélo Express.....	14

Le mot du Président



Le constat est sans appel : le vivant se meurt. La protection de la biodiversité n'est plus seulement un sujet d'experts. Il y a urgence à agir individuellement et collectivement ! Et à le faire en profondeur.

Dès le début de la mandature, le Conseil départemental a placé la sauvegarde de la biodiversité au cœur du plan environnement qu'il a élaboré et qu'il finance à hauteur de 150 millions d'euros.

D'ores et déjà nous sommes allés au-delà des 40 engagements que nous nous étions fixés en 2015 : gestion forestière raisonnée, principe du « zéro phyto » sur l'ensemble de nos sites, sanctuarisation et valorisation de 1 000 hectares d'espaces naturels sensibles, participation au plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs », installation de ruches sur plusieurs sites départementaux, nouvelles pratiques « durables » et agro-écologiques, plantation de 1 000 kilomètres de haies brise-vent.

Notre mobilisation est également pédagogique. Au Conseil départemental, nous voulons favoriser les projets des collectivités, des associations, du monde de l'éducation, des structures gestionnaires des espaces naturels sensibles et accompagner les initiatives locales.

Experts, dynamiques associatives, milieux universitaires et agricoles, collectivités publiques, citoyens engagés, nous représentons cette part d'humanité qui doit assumer sa responsabilité dans les équilibres fragiles de notre environnement et ouvrir des opportunités pour les territoires haut-garonnais.

Le vendredi 29 novembre, le colloque « Biodiversité sur son 31, un bien commun à protéger », organisé en lien avec le Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement, permet de confronter les expériences et de réfléchir ensemble sur les actions concrètes qui préserveront l'héritage naturel que nous voulons laisser aux générations à venir.

Georges Méric
*Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne*

INTRODUCTION

La politique de transition écologique du Département

Dans le cadre de son plan pour l'environnement 2017-2020, le Département a fait de la transition écologique une de ses priorités, en devenant une collectivité exemplaire, notamment dans le domaine de la réduction de l'usage des pesticides, de la préservation de la biodiversité, de la protection des sols, de la gestion de la ressource en eau ou du développement de l'agroécologie.

Le Département engage un budget de 150 M€ pour la réalisation de 41 mesures concrètes, afin d'améliorer la qualité de vie des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais et de préparer l'avenir de son territoire.

En 2020, les actions pour sauvegarder la biodiversité s'articuleront autour de 5 axes principaux :

- une collectivité éducatrice,
- la protection et la valorisation de la biodiversité,
- l'eau et la biodiversité avec Garon'Amont,
- l'agroécologie,
- les mobilités douces.



UNE COLLECTIVITÉ ÉDUCATRICE

Des structures et des outils mis à disposition pour informer, éduquer et sensibiliser

OUVERTURE DE LA MAISON DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE DE LA FORÊT DÉPARTEMENTALE DE BUZET-SUR-TARN

La Maison de la Biodiversité ouvrira début 2020, au cœur de la Forêt départementale de Buzet-sur-Tarn.

Le projet, implanté au chai des Monges, l'ancien bâtiment du patrimoine viticole, offrira un cadre exceptionnel au grand public et aux plus jeunes pour découvrir et observer la biodiversité à travers des parcours pédagogiques innovants.

La Maison de la Biodiversité abritera 5 espaces dédiés à la biodiversité.

Un lieu d'exposition

Cet espace dédié aux expositions proposera aux visiteurs une découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel haut-garonnais. La visite de l'exposition débutera par la biodiversité à l'échelle planétaire puis départementale. Elle s'achèvera par la manipulation de boîtes thématiques qui traiteront des quatre grands types de milieux naturels présents en Haute-Garonne.

Une salle pédagogique

Elle sera destinée à des groupes dans le cadre d'animations « nature » et permettra la réalisation de travaux et d'expérimentations grâce à du mobilier et du matériel adaptés.

Un centre de ressources

Situé dans la zone d'accueil, un espace lecture composé d'un centre de ressources proposera une offre documentaire variée et multi-supports, couvrant les grandes thématiques de la biodiversité.

Une terrasse panoramique

Elle offrira une vue privilégiée sur la prairie des Monges. Les supports pédagogiques installés sur cette terrasse permettront aux visiteurs de se familiariser avec les sciences participatives à travers une expérimentation in situ.



- **Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois**
- **Montant prévisionnel des travaux : 1,77 million d'euros**
- **Surface existante : 315 m²**
Surface créée : 50 m²
Soit une superficie totale de 365 m²

DOSSIER DE PRESSE

Un espace protégé pour les chauves-souris

Cet espace a été aménagé pour permettre aux 10 espèces de chauves-souris inventoriées en forêt de Buzet de continuer à utiliser le site comme lieu d'hibernation et de reproduction. Des équipements audio et vidéo permettront de les observer, avec un casque d'écoute d'ultrason émis par les chauves-souris, une caméra infrarouge et un écran de diffusion.

Un chantier respectueux de l'environnement

Dès le démarrage du projet, le respect de l'environnement a été pris en compte : les entreprises pour la rénovation du site respectent la charte « chantier faibles nuisances » qui consiste à optimiser la gestion des déchets et limiter les nuisances et les pollutions sur le chantier. Des choix écologiques ont été intégrés pour les matériaux, les procédés de fabrication et de montage des équipements.

La Forêt de Buzet est classée Espace Naturel Sensible du département dans la catégorie des milieux boisés.

Les trois autres typologies d'Espaces Naturels Sensibles répertorient des milieux rocheux, humides et aquatiques ou ouverts (prairies, coteaux.)



DOSSIER DE PRESSE

CRÉATION D'UN NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ

Créé à l'initiative du Conseil départemental, le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (280 communes et 70 associations adhérentes) propose des journées d'information pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement durable : communes, associations, écoles et collèges.

Pour début 2020, il concevra un nouvel outil pédagogique sur la biodiversité à destination du grand public, des collégiens et des primaires. Un exemplaire sera exposé à la Maison de la Biodiversité.

Plusieurs modules permettent différentes approches avec notamment :

- une maquette 3D lumineuse pour découvrir les différents milieux naturels accompagnée d'un jeu collaboratif pour sauver les espèces haut-garonnaises,
- un module multisensoriel avec des matières à toucher, des sons de la nature, des parfums pour éveiller les sens et appréhender les différents écosystèmes.

Depuis 2015, 300 collèges, associations ou communes ont utilisé ces outils soit 150 000 personnes sensibilisées.

LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

4 NOUVEAUX ESPACES NATURELS PROTÉGÉS EN 2020

L'étude de 4 nouveaux sites est en cours de finalisation. Leur classement début 2020, pour une surface de 340 ha, va permettre d'atteindre l'objectif fixé de 1 000 hectares.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil départemental de la Haute-Garonne créé un réseau départemental associant les ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale et les ENS d'initiative territoriale portés par des collectivités, des associations ou des propriétaires privés.

Fin 2019, 8 sites sont classés pour une superficie totale de 685 ha dont la forêt départementale de Buzet-sur-Tarn pour 463 ha et la zone naturelle du château de Laréole pour 13,52 ha.

Rappel définition ENS

Un espace naturel est qualifié de sensible s'il réunit les caractéristiques suivantes : présenter un intérêt fort pour la biodiversité (espace remarquable) ou une fonction biologique (nature ordinaire), être fragile et/ou menacé et devant, de ce fait, être préservé, faire l'objet de mesures de protection et de gestion et être un lieu de découverte des richesses naturelles (ouverture au public).

CRÉATION DE L'ATLAS DÉPARTEMENTAL DES PAYSAGES DE LA HAUTE-GARONNE

L'Atlas des paysages est un document obligatoire prévu par le Code de l'environnement. Il identifie et caractérise tous les paysages, y compris ceux « du quotidien ».

C'est un outil d'informations et de connaissances partagées construit avec et pour les collectivités du département, afin de les accompagner dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, de la voirie, du tourisme ou encore de l'agriculture.

Actuellement, les paysages sont traités dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) mais les collectivités et bureaux d'étude manquent de données.



DOSSIER DE PRESSE

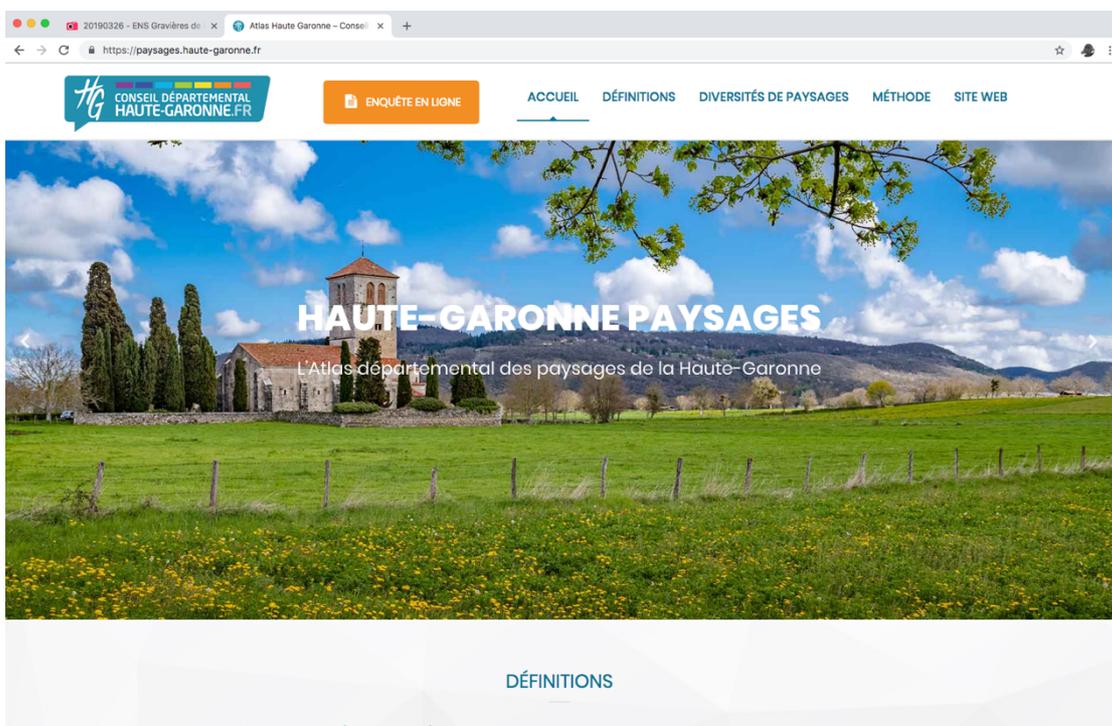
L'Atlas sera un outil d'aide à la décision de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

D'un point de vue historique et sociétal, l'Atlas est une opportunité pour engager un « Observatoire photographique des paysages du département » (évolution des paysages au cours du temps), dont les éléments de méthode seront proposés par le bureau d'étude. Il permettra d'étudier le passé et de comprendre et constater les évolutions du présent, pour mieux appréhender le futur.

Afin de recueillir les perceptions de chacun et constituer une première phase de dialogue citoyen, un questionnaire public est mis en ligne depuis début novembre sur le site

<https://paysages.haute-garonne.fr>.

Des ateliers de concertation seront ensuite organisés dans les territoires du département.



La deuxième phase de la construction de l'Atlas identifiera des « points de repères pour l'action » qui pourront servir de base aux collectivités souhaitant s'engager dans la préservation des paysages de leurs territoires, en proposant des programmes d'actions. C'est une vision d'avenir pour les paysages.

La livraison du site internet est prévue en septembre 2020.

LA BIODIVERSITÉ POUR PRÉSERVER L'EAU

Les 2 premières initiatives liées à la biodiversité du projet Garon'Amont

Suite à un vaste dialogue citoyen organisé entre mars et septembre 2019, le Conseil départemental présentera en janvier 2020 un plan d'action permettant de réduire la vulnérabilité du territoire Garonne Amont, face à la diminution de la ressource en eau.

Les élus du département ont d'ores et déjà acté la mise en œuvre dès l'année prochaine de deux premières initiatives en concertation avec les acteurs concernés.

ASSURER LA PRÉSERVATION DE PLUSIEURS ZONES HUMIDES

Les zones humides sont considérées comme stratégiques pour la ressource en eau, y compris par la maîtrise foncière. Elles sont aujourd'hui en déclin.

Or, en plus de l'intérêt pour la biodiversité, elles présentent une fonction essentielle en matière de régulation des écoulements : stockage d'eau en période excédentaire et restitution en période déficitaire.

Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, appelés « écotones ». Elles présentent de fortes potentialités biologiques, avec une faune et une flore spécifique à chaque zone.

Ainsi, en 2020, le plan d'action Garon'Amont définira les premières zones humides à préserver.

DOSSIER DE PRESSE

LA MOBILISATION EXPÉRIMENTALE DE GRAVIÈRES POUR LE STOCKAGE DE L'EAU OU POUR LA RECHARGE DE NAPPE

Le long de la Garonne, des gravières ont été creusées par l'homme. Ces plans d'eau d'origine artificielle, ont été créés par extraction de granulats et sont alimentés essentiellement par nappe phréatique.

Selon la perméabilité de la gravière, et donc le niveau de connexion entre la gravière et la nappe, deux principes d'actions peuvent être mis en œuvre :

- les gravières imperméables peuvent servir de ressource en substitution des prélèvements d'irrigation,
- les gravières perméables en recevant d'importants volumes d'eau au printemps permettent de recharger artificiellement la nappe, qui restituera petit à petit à la Garonne ces volumes et notamment pendant la période d'étiage.

Le plan d'action Garon'Amont définira les gravières à exploiter en 2020.

L'AGROÉCOLOGIE

Les agriculteurs acteurs de la biodiversité

Dans le prolongement de l'action « Prévention des coulées de boues sur les routes départementales », le Conseil départemental accompagne des groupes d'agriculteurs pour la préservation de leurs sols et de la biodiversité.

AIDE ET CONSEIL POUR LA PLANTATION DE HAIES

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne se positionne comme une collectivité pionnière en matière de lutte contre l'érosion des sols et pour la conservation des sols agricoles. 150 coulées de boue ont été recensées sur les routes départementales entre 2017 et 2018, suite à des événements climatiques violents. L'ampleur et la fréquence de ce type d'événements augmentent.

DOSSIER DE PRESSE

La haie est un élément structurant du paysage, permettant la restauration des corridors écologiques, le maintien de la biodiversité grâce à des essences d'arbres propices au retour d'espèces d'oiseaux et d'insectes, la préservation des sols et de la qualité des eaux ainsi que la prévention des risques d'érosion et d'inondation.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne fournit ainsi gratuitement les végétaux et matériel nécessaires à la plantation (paillage et dalles biodégradables, tuteurs, filets de protection), des conseils sur l'implantation et l'entretien, propose des visites techniques personnalisées et des formations à la taille et à l'élagage. La préparation du sol, la plantation et l'entretien de la haie restent à la charge des agriculteurs.

En 30 ans, 1 000 km de haies ont ainsi été réimplantés dans la quasi-totalité des cantons du département pour un budget de 2 200 000 €.



MISE EN PLACE D'ANIMATIONS TECHNIQUES COLLECTIVES SUR LES COUVERTS VÉGÉTAUX

En 2020, plusieurs rencontres collectives avec les agriculteurs dites « bout de champs » seront organisées par les conseillers agro-environnement du Conseil départemental.

Ces journées permettront de démontrer la faisabilité et les avantages/inconvénients des différents types de couverts dans un territoire donné, en situation réelle sur exploitation, et de rappeler l'intérêt de **la couverture permanente d'un sol, le premier principe de l'agriculture de conservation des sols.**

La couverture permanente des sols offre aussi d'autres avantages pour l'agriculteur, tant pour l'amélioration de la structure et de la fertilité du sol, que pour la protection de la qualité de l'eau, la prévention de l'érosion et la biodiversité.

- **Dans le Lauragais**, des nouveaux couverts d'hiver à base de luzerne vont être testés et l'expérimentation étendue à 5 exploitations.
- **Dans le Nord-Toulousain**, une visite collective sera organisée sur 4 parcelles, parmi les 35 mises en place de façon concertée par 10 agriculteurs de la Vallée du Tarn (implantation de sorgho fourrager seul ou en mélange). L'action est animée et suivie techniquement par les conseillers agro-environnement, en partenariat avec l'ACVA de Villemur-sur-Tarn et Fronton et la CUMA.

- Dans le **Volvestre**, un groupe de 10 agriculteurs mettant en place des couverts végétaux d'inter-culture a été constitué dans le but d'accueillir et encourager d'autres agriculteurs à ce type de pratiques. En 2020, le suivi technique de ces parcelles et des visites bout de champ seront organisées.

LES MOBILITÉS DOUCES

Développer un tourisme vert avec un réseau de voies vertes et bleues

Par l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables, pédestres, équestres et la valorisation des voies navigables, le tourisme vert est l'une des priorités du Conseil départemental.

ITINÉRAIRE DE GRANDE RANDONNÉE GR®46 : PARTIE HAUT-GARONNAISE ENTRE CONQUES - TOULOUSE

Le chemin de Compostelle de Conques à Toulouse est un itinéraire de randonnée pédestre, d'environ 230 kilomètres, traversant les départements de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, du Tarn et de la Haute-Garonne. Son tracé est d'environ 40 kilomètres dans le département de la Haute-Garonne.

Suite à la décision de la Fédération Française de Randonnée Pédestre de retirer l'homologation du GR®46 sur la fin du parcours historique en arrivant sur Toulouse, le Conseil départemental et le Comité départemental de randonnée pédestre vont dans les prochains jours proposer aux élus concernés un nouvel itinéraire, passant notamment à proximité du château de Bonrepos-Riquet.

Ce nouveau tracé, dont le Conseil départemental sera maître d'ouvrage en collaboration avec les collectivités traversées, permettra d'offrir aux randonneurs des étapes plus sécurisées (moins de routes à grande fréquentation, moins de revêtement goudronné). L'objectif est de retrouver l'homologation sur le tracé haut-garonnais.

Son inauguration est prévue à l'été 2020.

DOSSIER DE PRESSE

TRANS-GARONA

TRANS-GARONA, itinéraire cyclable le long de la Garonne, vise à relier à terme Toulouse aux sources espagnoles de la Garonne.

Les travaux concernant la partie sud du parcours Fronsac - Val d'Aran doivent démarrer au printemps 2020.

Cet aménagement de 21 km sur partie française est évalué à 2.43 M€.

Ce projet transfrontalier, réalisé en collaboration avec le Val d'Aran, fait l'objet d'un financement européen de 1,58 M€ pour le Département.

RÉSEAU EXPRESS VELO

Suite à la réalisation d'une étude portant sur la faisabilité de Réseaux Express Vélo sur 3 secteurs de l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental a décidé en 2019 de réaliser les premières lignes du Réseau Express Vélo hors Toulouse Métropole.

5 REVe estimés à 53 M€.

Dès 2020, le Conseil départemental organisera un dialogue citoyen avec la population pour affiner ces projets et lancera les études règlementaires et les analyses foncières nécessaires sur les itinéraires pressentis.



DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

Fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR